

données précises permettant d'estimer les pertes provenant de ces causes, on a présumé qu'elles égalaient à peu près celles causées par le feu—peut-être 800 millions de pieds cubes. L'appauvrissement total durant ces cinq années est donc estimé à 4,000 millions de pieds cubes. Personne ne peut dire jusqu'à quel point ces pertes ont été compensées par le jeune bois, mais si l'on considère la prépondérance du jeune bois dans la reproduction on se rend compte qu'il y a eu une perte considérable de bois marchand.

Il est encore plus difficile de diviser les forêts en bois marchand et en bois inaccessible ou d'exploitation non profitable, parce que la qualité marchande du bois dépend non seulement du site, mais aussi de la densité des futaies, de la demande pour certaines essences ou qualités et des règlements gouvernant l'abatage. Des forêts peu denses mais couvrant de très grandes étendues peuvent contenir de très grandes quantités de bois et, cependant, n'être pas d'une exploitation profitable. Pour certaines espèces, comme le tremble et le peuplier, qui forment les trois quarts des bois feuillus, la demande est très faible et, pour cette raison, ces essences ne peuvent être considérées comme de qualité marchande, bien que très souvent leur site soit très accessible.

En juin 1929 fut tenue à Ottawa une conférence entre les autorités forestières du Dominion et des provinces à laquelle il fut décidé d'entreprendre un inventaire national des ressources forestières du Canada, chaque gouvernement faisant les relevés nécessaires des terres sous sa juridiction. Cet inventaire a pour but d'établir des données définitives sur l'épuisement des forêts par l'exploitation, le feu, les insectes, etc., et sur leur récupération. Il est espéré que cinq ans suffiront à inventorier au moins les forêts les plus accessibles.

Ce travail, organisé sous la direction du ministère de l'Intérieur, avec toutes ses études connexes devrait bientôt jeter une nouvelle lumière sur de nombreux problèmes.

Dans les conditions actuelles il est douteux que plus de 100,000 millions de pieds cubes de conifères et 15,000 millions de pieds cubes de bois dur puissent être considérés comme bois marchand.

1.—Estimation du bois debout de qualité marchande au Canada, par régions, en 1931.

Régions.	Conifères.			Bois feuillu.			Total.		
	Bois de sciage.	Jeune bois.	Total équivalent en bois debout.	Bois de sciage.	Jeune bois.	Total équivalent en bois debout.	Bois de sciage.	Jeune bois.	Total équivalent en bois debout.
	million p.m.p.	1,000 cordes.	million p.c.	million p.m.p.	1,000 cordes.	million p.c.	million p.m.p.	1,000 cordes.	millions p.c.
Provinces de l'Est.....	45,193	476,322	65,662	31,845	160,995	25,811	77,038	637,317	91,473
Provinces des Prairies.....	17,484	275,564	36,070	9,338	159,921	20,756	26,822	435,485	56,820
Colombie Britannique.....	275,590	47,435	65,904	490	1,756	274	276,080	49,191	66,178
Totaux.....	338,267	799,321	167,636	41,673	322,672	46,841	379,940	1,121,993	214,477